



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles,
Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Steven YVON, Président du Syndicat.

Date de convocation : 4 mai 2026

Présents titulaires :

- Pour la commune de Beauce la Romaine : Steven YVON, Jérôme SÉJOURNÉ, Lucile SICARD
- Pour la commune de Charsonville : Bruno VIVIER, Géraud CONTANCEAU, Philippine ALLARD

Présents suppléants, votants : Frédéric WINNE, Éric GALLO,

Titulaires excusés : Aurélien PROVOST, Pascal BOURDEL, Lionel CLAUDE

Secrétaire de séance Lucile SICARD

**Délibération n°
2026-17**

**Nombre de
membres :**

En exercice :
9

Qui ont pris part à la
délibération :
7

OBJET : approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Comité Syndical

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et que Monsieur VIVIER assure la présidence de la séance

Le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles, Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

		Affectation des résultats
Section investissement		
Recettes de l'exercice	1 001 216.90	
Dépenses de l'exercice	- 776 590.39	
Résultat d'investissement de l'exercice	224 626.51	
Résultat reporté N-1	143 532.49	
Résultat d'investissement à reporter	368 159.00	RI compte 001
Reste à réaliser – recettes	44 220.60	
Reste à réaliser – dépenses	- 103 800.00	
Résultat d'investissement avec RAR	308 579.60	Besoin de financement
Section fonctionnement		
Recettes de l'exercice	422 805.92	
Dépenses de l'exercice	- 424 335.42	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-1 529.50	
Résultat reporté N-1	64 593.03	
Résultat de fonctionnement à reporter	63 063.53	RF compte 002

Délibère

Article 1 : Le Comité Syndical approuve le CFU présenté.

Article 2 : Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

La secrétaire de séance

Le Doyen